

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 17/10/2024 - 139436 - 2023 B 32776 - 818 353 229 - BECA COTE D'OPALE

« BéCa COTE D'OPALE »
Société par actions simplifiée au capital de 2 879 580,02 euros
Siège social : 9 rue Anatole de la Forge, 75017 PARIS
818 353 229 RCS PARIS
♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 19 AOUT 2024



L'an 2024, le 19 Août 2024 à 15 heures, la société « BOREADES FINANCES », Société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros, ayant son siège social 20 Rue Eugene Ruppert, 99137 LUXEMBOURG, représentée par M. Martin CAMPION, en sa qualité de gérant, Associée Unique de la société « BECA COTE D'OPALE »,

Après avoir exposé qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant s'impose si le commissaire aux comptes titulaire est une société unipersonnelle,

A pris les décisions suivantes relatives à la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide, en application de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, de nommer :

- la Société par actions simplifiée « CEASOGETEX », ayant son siège social 110 Route de Paris Résidence John Kennedy à SAINT-MARTIN BOULOGNE (62280), immatriculée au RCS de BOULOGNE SUR MER sous le numéro 313 272 122, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

Pour un mandat de six exercices, à compter rétroactivement de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2023, jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2028.

La SAS « CEASOGETEX » a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

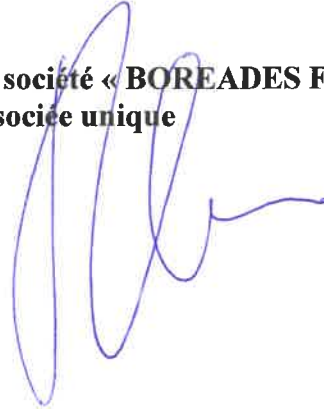
L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



❖❖❖❖❖❖

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**La société « BOREADES FINANCES »,
Associée unique**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several large, overlapping loops and a trailing horizontal stroke.